

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2026

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : M. A. MOUTHON, Président
M. G. ARENDRUP, Vice-Président
Mme N. SCHNEUWLY, Première Secrétaire
Mme S. HEINZMANN, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, C. CORTHAY, I. GANZ,
C. OLSBURGH LACERDA SOARES, I. PAYOT WUNDERLI, M. SALES ROZMUSKI et
S. VINCENT

MM. A. COUNINIOTIS, M. DIDISHEIM, O. GIRARDET, M.-A. GLAUSER, J. METRAL,
J. MUNIER, M. NEMETH, A. PAHNKE et I. ZACHARIA

M. P. HORNUNG, Maire
M. A. BODMER, Conseiller administratif
M. E. CUENDET, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général

Mme Z. BAITECH, Responsable du service administratif

Excusées : Mme A. GUERREIRO
M. C. HENTSCH

Procès-verbal : Mme J. FAGOT

M. le Président ouvre la séance à 19h01 et salue la présence du public. Il excuse Mme Guerreiro et M. Hentsch, remplacés par **MM. Zacharia** et **Didisheim**, et excuse l'arrivée tardive de **Mme Payot Wunderli**.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

M. le Président énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Au point 3 de la page 95, concernant le Marché de Noël, **Mme Asensio** demande si l'offrande de la paroisse est comptée dans le bénéfice mentionné.

M. Cuendet répond par l'affirmative.

Mme Vincent indique qu'en page 100, il est indiqué que « **Mme Vincent** rappelle qu'en début d'année ont été annoncés les critères et la procédure », or cette intervention a été faite par **Mme Olsburgh Lacerda Soares**. Cette dernière le confirme.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté par 17 oui et 3 abstentions.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Maire.

1. Vœux à Mmes Asensio et Olsburgh Lacerda Soares

Au nom des autorités communales, **M. le Maire** adresse tous ses vœux à **Mme Asensio** qui a fêté une dizaine fin décembre 2025 ainsi qu'à **Mme Olsburgh Lacerda Soares** qui a également fêté une dizaine ce mois-ci. Il leur remet à chacune une petite attention.

2. Certificat SIG-éco21 – collectivité engagée 2026

La commune est engagée auprès d'éco21, programme d'économie d'énergie et de réduction des déchets de SIG.

Dans ce contexte, un certificat lui a été remis le 1^{er} janvier 2026 attestant qu'elle a mis en œuvre les actions de performance environnementales pour lesquelles elle s'est engagée.

3. Œuvres remises suite aux expositions au Centre culturel du Manoir

Dans le cadre des expositions au Centre culturel du Manoir, des œuvres ont été remises à la commune qui sont présentées ce soir. Il s'agit de :

- oeuvre d'Ophélie Slez « entre Terre et Mer, prototype », sculpture en tressage d'osier et rotin, et flacon d'huiles essentielles, qui a exposé au mois de décembre 2025
- oeuvre de Dominique Palazzo dite « Domi », « Tableau No 75 – sans titre » technique mixte sur toile, qui a exposé au mois de janvier 2026

4. Repas à l'occasion des Mérites 2026

Il est de coutume retrouver le Conseil administratif tous les ans au restaurant de la Société Nautique de Genève. Cette année, compte tenu du grand nombre de distinctions et mérites sportifs qui seront remis, et au vu des invités accompagnant ces méritants, et considérant le nombre de personnes pouvant être accueillies à l'étage du restaurant, le Conseil administratif n'a pas été en mesure d'inviter les conjoints des Conseillers municipaux à cette soirée, et présente ses excuses pour cette déconvenue.

M. Girardet trouverait intéressant de connaître la politique en termes d'invitations des conjoints. Il souligne qu'à la soirée des nouveaux habitants, les conjoints n'étaient pas non plus conviés mais qu'une conjointe était quand même présente.

M. le Maire rappelle que les conjoints sont habituellement invités pour la remise des mérites, sauf cette année exceptionnellement. En revanche, ils ne sont généralement pas invités pour la

soirée des nouveaux habitants. L'invitation des conjoints des Conseillers administratifs pour la cérémonie des Mérites de cette année a pu, elle, être conservée.

M. Métral demande quelle est la date de la remise des mérites.

M. le Maire indique qu'elle aura lieu le 24 mars et que l'invitation sera envoyée prochainement.

5. Plan directeur communal

Dans sa séance du 11 février 2026, le Conseil d'État a approuvé la mise à jour partielle du plan directeur communal de Cologny. Ce dernier prévoit une stratégie d'évolution de sa zone villas, et répond ainsi aux exigences légales en matière de densification prévues par le plan directeur cantonal 2030. Cette approbation du PDCom met fin à des travaux intenses de plus de quatre années, effectués en commission de l'urbanisme. Les principales adaptations de ce PDCom sont concentrées sur le plateau sud, secteur dans lequel il a été défini un périmètre de parcelles pouvant accéder à certaines dérogations de densification. Cette nouvelle version du PDCom servira de base légale communale afin de mieux contrôler les développements de notre urbanisme.

Mme Payot Wunderli rejoint la séance à 19h10.

6. Plan de site « Grand Cologny »

Dans sa séance du 11 février 2026, le Conseil d'État a également adopté le plan de site du Domaine du Grand Cologny – propriété Bodmer. Pour rappel, le Conseil municipal avait préavisé favorablement le projet de plan de site, dans sa séance du 15 mai 2025, sous certaines réserves qui ont donné lieu à de légères adaptations du plan.

7. Aide d'urgence en faveur de l'Ukraine

Dans sa séance du 17 février 2026, le Conseil administratif a décidé d'accorder une aide d'urgence de CHF 10'000.- à la Croix-Rouge suisse en faveur de l'Ukraine. Le montant sera financé en application de la délibération « Solidarité Ukraine » prise le 25 mars 2022 par le Conseil municipal qui a ouvert un crédit budgétaire supplémentaire total de CHF 300'000.-.

M. Bodmer

1. Renouvellement de la concession du Yacht Club de Genève à la Tour Carrée

M. Bodmer confirme qu'un courrier de soutien a été adressé par la commune aux Conseillers d'Etat Nicolas Walder et Thierry Apothéloz, au service du domaine public lacustre, ainsi qu'à la capitainerie cantonale pour le renouvellement de la concession d'exploitation du site de la Tour Carrée en faveur du Yacht Club de Genève.

Il a expressément été demandé que la concession :

- garantisse suffisamment de places de parking (au minimum 20), à usage prioritaire pour les personnes fréquentant le Yacht Club de Genève (école de voile et restaurant), et prévoie au

minimum 2 places pour les personnes à mobilité réduite (PMR), tout en évitant de recréer une zone de « non-droit » sur le quai,

- garantit au Yacht Club de Genève l'accès ponctuel à la partie aménagée des quais lors de régates ou pour les besoins d'opérations de chargement / déchargement de bateaux, ceci dans un souci d'égalité de traitement avec la Société Nautique de Genève (SNG).

2. Propriété quai de Coligny 18 / chemin de Bellefontaine 9 (ancienne propriété de Gustave-Ador)

Divers articles sont parus dans la Tribune de Genève concernant l'arrêt des travaux dans la propriété du quai de Coligny 18 / chemin de Bellefontaine 9, suite à la décision émise par le Département du territoire.

M. Bodmer précise que la commune avait mentionné dans le préavis émis pour la demande d'autorisation de construire, en date du 12 octobre 2022, qu'elle tenait, au même titre que la CMNS, à ce « qu'une mesure de protection par l'intermédiaire de l'inscription à l'inventaire soit ouverte dans les meilleurs délais ».

La commune avait par ailleurs informé l'office du patrimoine et des sites par courrier du 15 novembre 2022 qu'elle préavisait favorablement l'inscription à l'inventaire des bâtiments n° B42, B43, B44, B45 et B46, ainsi que de la parcelle n° 2274, feuille 19, de la Commune de Coligny, préavis qu'elle a transmis par courrier.

3. Travaux au chemin de Ruth / angle chemin Boissier

Des travaux seront exécutés par les SIG de mars à avril 2026 pour le renouvellement du réseau de distribution d'électricité au chemin de Ruth / angle chemin Boissier. Les accès seront maintenus en permanence pendant le chantier. Une signalisation sera mise en place.

4. Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de gymnastique de l'école du Manoir

Les travaux de rénovation de la toiture de la salle de gymnastique de l'école du Manoir sont terminés et les panneaux photovoltaïques ont été mis en place. Les échafaudages entourant le bâtiment seront progressivement enlevés durant les deux prochaines semaines.

M. Cuendet

1. Atelier d'aide à remplir la déclaration d'impôts 2025 pour les jeunes de 18 à 25 ans

A la demande de l'administration fiscale cantonale, les communes de Choulex, Coligny et Vandœuvres se sont cette année regroupées pour proposer l'atelier d'aide à remplir la déclaration d'impôts 2025 pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Cet atelier s'est tenu dans la commune de Vandœuvres le 17 février 2026.

Cinq Colognotes y ont participé, malgré le déplacement sur une autre commune, soit la même moyenne que les éditions précédentes qui ont eu lieu à la salle communale de Cologny.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président rappelle que les Conseillers ont pu prendre connaissance sur la plateforme CMNet du message du 5G moratoire pour la Suisse, ainsi que du communiqué de presse qui l'accompagnait.

IV. RAPPORTS DE COMMISSION

➤ Écoles du 12 janvier 2026

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, les notes de séances sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

➤ Sports du 20 janvier 2026

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Mme Olsburgh Lacerda Soares demande à rectifier l'orthographe de son prénom.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les notes de séances sont approuvées par 4 oui et 2 abstentions.

Préavis de la page 2

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à M. Dylan Abela pour ses performances en athlétisme de lever la main.

La proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à M. Dylan Abela pour ses performances en athlétisme est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Premier préavis de la page 3

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à M. Killian Cuttaz pour ses performances en taekwondo de lever la main.

La proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à M. Killian Cuttaz pour ses performances en taekwondo est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième préavis de la page 3

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'attribuer une « Distinction sportive »2025 » à Mme Steljane Cuttaz pour ses performances en cheerdance de lever la main.

La proposition d'attribuer une « Distinction sportive »2025 » à Mme Steljane Cuttaz pour ses performances en cheerdance est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 4

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à Mme Alina Gerber pour ses performances en gymnastique rythmique de lever la main.

La proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à Mme Alina Gerber pour ses performances en gymnastique rythmique est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 5

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'attribuer un « Mérite sportif »2025 » à Mme Emma Gonzalez pour ses performances en voile de lever la main.

La proposition d'attribuer un « Mérite sportif »2025 » à Mme Emma Gonzalez pour ses performances en voile est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 6

Le préavis de la page 6 n'ayant pas été préavisé favorablement par la commission, il n'est pas soumis au vote.

Premier préavis de la page 7

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'attribuer une « Distinction Sportive »2025 » à Mme Jessica Mahfar pour ses performances en ski nautique de lever la main.

La proposition d'attribuer une « Distinction Sportive »2025 » à Mme Jessica Mahfar pour ses performances en ski nautique est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième préavis de la page 7

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à M. Kiran Moses pour ses performances en voile de lever la main.

La proposition d'attribuer une « Distinction Sportive »2025 » à Mme Jessica Mahfar pour ses performances en ski nautique est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Premier préavis de la page 8

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à Mme Eleonora Ngalani pour ses performances en karaté de lever la main.

La proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à Mme Eleonora Ngalani pour ses performances en karaté est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième préavis de la page 8

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'attribuer un « Mérite Sportif 2025 » à M. Léo Schneider pour ses performances en tennis de lever la main.

La proposition d'attribuer un « Mérite Sportif 2025 » à M. Léo Schneider pour ses performances en tennis est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 9

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à Mme Romane Wolhauser pour ses performances en athlétisme de lever la main.

La proposition d'attribuer un « Mérite Sportif »2025 » à Mme Romane Wolhauser pour ses performances en athlétisme est approuvée par 19 oui et 1 abstention.

M. Bodmer signale que le préavis de la page 5 concernait l'attribution d'une distinction sportive et non d'un mérite. Il invite donc à procéder au vote une nouvelle fois

Préavis de la page 5

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'attribuer une « Distinction sportive »2025 » à Mme Emma Gonzalez pour ses performances en voile de lever la main.

La proposition d'attribuer une « Distinction sportive »2025 » à Mme Emma Gonzalez pour ses performances en voile est approuvée à l'unanimité.

➤ **Routes et espaces publics du 26 janvier 2026**

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

M. Girardet revient sur le point 5 « divers », et rappelle que le premier intervenant avait donné de très bonnes informations, notamment une qui disait que des peintures au plomb sont mises sur les coques pour éviter que les algues ne viennent s'y former. Il trouverait intéressant que cette information figure au procès-verbal. De plus, au troisième paragraphe, il a été aussi expliqué que l'exploitant du port a une obligation de draguer de manière régulière, alors que le dernier draguage remontait à plus de 30 ans. **M. Girardet** souhaite que ces deux informations figurent au procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les notes de séances sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 5

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'installer un horodateur avec un marquage des places en zone blanche pour le parking souterrain du Manoir de lever la main.

La proposition d'installer un horodateur avec un marquage des places en zone blanche pour le parking souterrain du Manoir est approuvée par 17 oui et 3 abstentions.

Préavis de la page 6

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de maintenir et de moderniser les barrières des parkings de La Forge et du Centre Sportif, ainsi que de lancer un appel d'offres, de lever la main.

La proposition de maintenir et de moderniser les barrières des parkings de La Forge et du Centre Sportif, ainsi que de lancer un appel d'offres, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 7

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition d'ouvrir des discussions formelles avec l'Office cantonal des transports en vue d'étudier les différentes options possibles pour limiter le trafic de transit, tout en respectant le cadre légal et les spécificités du chemin Byron, de lever la main.

La proposition d'ouvrir des discussions formelles avec l'Office cantonal des transports en vue d'étudier les différentes options possibles pour limiter le trafic de transit, tout en respectant le cadre légal et les spécificités du chemin Byron, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 9

M. le Président passe la parole à **M. Bodmer**.

M. Bodmer indique que lors de cette séance, les membres de la commission ont préavisé les plans d'aménagement pour la mise en zone 20 km/h du chemin Lefort pour un coût estimatif de CHF 667'710,51.

Dans sa séance du 15 mai 2025, le Conseil municipal a approuvé la délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de CHF 1'045'000 destinés à la reconstruction des collecteurs d'eaux pluviales du réseau secondaire et du réseau privé communal au chemin Le-Fort.

Il est ainsi prévu de réaliser les travaux pour la reconstruction des collecteurs et les travaux d'aménagement du chemin Le-Fort en même temps, de manière à rationaliser les coûts et d'intervenir une seule fois sur ce chemin.

Il est proposé ce soir que le Conseil municipal se prononce sur le préavis émis par la commission sans tenir du coût, étant précisé qu'un projet de délibération sera présenté ultérieurement.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent les plans d'aménagement avec le maintien de la signalisation « circulation interdite, riverains seuls autorisés », en vue de l'aménagement du chemin Le-Fort en zone 20km/h, de lever la main.

Les plans d'aménagement avec le maintien de la signalisation « circulation interdite, riverains seuls autorisés », en vue de l'aménagement du chemin Le-Fort en zone 20km/h, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 10

M. Girardet indique que, concernant ce préavis de CHF 40'000.-, la proposition serait d'inviter la Société Nautique de Genève afin qu'elle présente le dossier et les pièces y relatives, notamment les études et les expertises. **M. Girardet** souligne qu'il s'agit d'un point très important, et que des questions mériteraient d'être discutées directement avec eux.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de renvoyer ce préavis en commission de lever la main.

La proposition de renvoyer le préavis en commission des routes & espaces publics est approuvée par 10 oui, 9 non et 1 abstention.

➤ **Urbanisme et développement du 27 janvier 2026**

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les notes de séances sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

V. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune proposition n'est présentée.

VI. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

VII. QUESTIONS ET DIVERS

Aucun divers n'est soulevé.

M. le Président déclare le huis clos.

La séance est levée par **M. le Président** à 19h40.